



HAL
open science

Les chiffres des lettres : l'insertion des diplômés de lettres et sciences humaines

Stéphane Jugnot, Dominique Epiphane, Julien Calmand

► **To cite this version:**

Stéphane Jugnot, Dominique Epiphane, Julien Calmand. Les chiffres des lettres : l'insertion des diplômés de lettres et sciences humaines. Céreq Bref, 2010, 274, pp.4. hal-03190881

HAL Id: hal-03190881

<https://hal.science/hal-03190881>

Submitted on 6 Apr 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Bref

Les **chiffres** des **lettres**

L'insertion des diplômés de lettres et sciences humaines

Au sein des sciences humaines et sociales, les parcours et les débouchés professionnels différencient nettement ceux qui ont suivi des études littéraires et ceux qui ont opté pour le droit, l'économie ou la gestion. Si près de la moitié des diplômés de lettres et sciences humaines (LSH) deviennent enseignants, une partie non négligeable travaille néanmoins dans le secteur privé. Mais pour ces derniers, les conditions d'emploi y sont souvent difficiles car les entreprises peinent à identifier et reconnaître leurs compétences.

Le 2 septembre 2009, le Conseil pour le développement des humanités et des sciences sociales (CDHSS) a été chargé de « clarifier les enjeux de formation et d'insertion des diplômés issus des disciplines de sciences humaines et sociales ». Son premier rapport, publié début 2010, appelle à « se défaire de l'idée que les filières de sciences humaines et sociales mèneraient, à la différence des autres sciences, au chômage ». Il souligne en outre que si l'enseignement est un débouché « majeur » pour les sciences humaines et sociales, il existe d'autres débouchés, dans le secteur public mais aussi dans le secteur privé. Pour les pouvoirs publics, la volonté de valoriser les sciences humaines et sociales dans l'entreprise n'est cependant pas nouvelle. Elle se concrétise dès 1991 avec la création de l'Association nationale de valorisation interdisciplinaire des sciences humaines et sociales auprès des entreprises (ANVIE). Alors que les perspectives d'évolution de l'emploi public sont plutôt à la réduction des effectifs, la question des débouchés professionnels des diplômés des sciences humaines et sociales dans le secteur privé est plus que jamais d'actualité.

En 2004, parmi les 306 000 jeunes sortis de formation initiale avec un diplôme du supérieur, 42 000 étaient diplômés en lettres et sciences humaines, 46 000 en droit, sciences économiques ou gestion, et 25 000 en sciences dures (voir graphique page 3).

L'étude des premières années de vie active des jeunes sortis de formation initiale en 2004 montre que le constat général dressé par le CDHSS mérite d'être nuancé selon les disciplines. Les conditions d'accès au marché du travail comme les parcours antérieurs diffèrent fortement entre les diplômés en droit-économie-gestion et ceux de lettres et sciences humaines (LSH) (le diplôme de référence est le plus haut diplôme atteint, voir encadré page 4).

Qui sont les sortants de lettres et sciences humaines ?

Un diplômé de LSH sur deux entre sur le marché du travail avec une licence. En comparaison, c'est le cas d'un diplômé sur quatre en sciences dures et d'un sur six en droit-économie-gestion. C'est essentiellement parce qu'ils privilégient une orientation vers les IUFM que la part de sorties à ce niveau de diplôme est importante pour les LSH : 63 % d'entre eux ont intégré un institut de formation des maîtres contre 18 % pour les licenciés de droit-économie-gestion.

Les origines sociale et nationale des jeunes sont déterminantes dans l'accès à l'enseignement supérieur. Elles le sont aussi, au sein du supérieur, dans l'orientation vers les différentes filières (grandes écoles, université, etc.). En revanche, à l'université, elles n'influencent pas les choix disciplinaires. Les LSH sont toujours fortement féminisées : 79 % des sortants sont des femmes. En comparaison, elles représentent 61% des diplômés en droit-économie-gestion et 44 % de ceux en sciences dures.

Le choix de suivre un cursus universitaire en lettres et sciences humaines ne traduit pas nécessairement une scolarité difficile, et ne constitue pas une orientation par défaut. Par exemple, si l'on considère l'âge d'entrée en sixième, on constate que les LSH ne sont ●●●

Sources

Les résultats présentés sont issus de la première interrogation de l'enquête Génération 2004, auprès d'un échantillon de jeunes sorties de formation initiale en 2004. Ils ont été interrogés sur leur trajectoire professionnelle en 2007, trois ans après leur sortie. Pour une présentation plus détaillée du dispositif et de ses résultats, voir *Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active de la Génération 2004* (Céreq, 2008).

Parmi les répondants, 31 272 avaient un plus haut diplôme du supérieur, dont 4 881 en LSH, 5 654 en droit, économie ou gestion et 3 841 en sciences dures. La plupart des résultats présentés sont établis à partir de cet échantillon, pondérés de manière à être représentatif de l'ensemble des jeunes concernés. En revanche, les questions sur le parcours scolaires (retard en 6^e, mention au baccalauréat, orientation à l'issue du baccalauréat, réussite d'un DUT ou BTS) et aux souhaits professionnels l'année du baccalauréat n'ont été posées qu'à un sous-échantillon, également représentatif de l'ensemble.

• Les sciences humaines et sociales regroupent les filières de lettres et sciences humaines (LSH) et de droit-économie-gestion.

IUT • Institut universitaire de technologie

STS • Section de technicien supérieur

... pas plus en retard que les autres. D'autre part, la proportion de ceux qui ont obtenu leur baccalauréat avec mention est très proche de celle des sortants de droit-économie-gestion.

La majorité des diplômés en LSH sont entrés dans l'enseignement supérieur avec un baccalauréat littéraire (49%) ou économique et social (25%). Après leur classe terminale, 81 % se sont inscrits en DEUG, 5 % sont allés en BTS ou IUT, et 11 % ont intégré une classe préparatoire aux grandes écoles. Les parcours sont différents en droit-économie-gestion ou dans les sciences dures : le passage par un IUT ou une STS, réussi ou non, concerne un cinquième des diplômés. En outre, un quart des diplômés en sciences dures

ont rejoint une prépa (voir graphique page 3). Ce constat vaut pour les sortants ayant comme plus haut diplôme une licence ou un master. Pour les docteurs, en revanche, les jeunes passés par une classe préparatoire aux grandes écoles sont plus nombreux dans les filières LSH et sciences dures que dans la filière droit-économie-gestion.

Des diplômés qui savent ce qu'ils veulent faire

Lorsque l'on interroge les jeunes sur les projets qu'ils avaient l'année de leur baccalauréat, la moitié des diplômés en LSH affirment qu'ils savaient déjà quel métier ils voulaient exercer. Ce n'est le cas que pour un tiers des diplômés en droit-économie-gestion. L'écart est encore plus net pour ceux dont le plus haut diplôme est une licence : parmi les métiers envisagés, 63% citent celui d'enseignant. Ils sont 41% dans ce cas au sein des diplômés de sciences dures, lesquels envisageaient également de devenir chercheur (10 %), ingénieur (8 %) et médecin (5 %). Pour les diplômés en droit-économie-gestion, le métier d'enseignant n'est mentionné que dans 19% des cas, à égalité avec les métiers du droit (avocat, magistrat, notaire, huissier, juriste).

De fait, l'enseignement reste un débouché important pour les diplômés en LSH, puisque 37 % d'entre eux sont instituteurs, professeurs ou conseillers d'éducation au moment de l'enquête. Par contre seulement 8% des diplômés en droit-économie-gestion sont dans cette situation.

■ Situation trois ans après la sortie selon la spécialité et le plus haut diplôme

Plus haut diplôme	Situation des jeunes diplômés trois ans après la sortie (%)			Pour les jeunes en emploi, répartition par type d'employeur (%)		
	En emploi	Au chômage	En reprise d'études	Secteur privé*	Éducation nationale	Autre fonction publique
<i>Ensemble</i>						
Lettres et sciences humaines	81	8	5	37	44	20
Droit-économie-gestion	86	8	3	70	10	20
Sciences dures	87	7	3	50	33	18
<i>Doctorat</i>						
Lettres et sciences humaines	87	10	0	19	63	18
Droit-économie-gestion	90	7	1	33	43	24
Sciences dures	89	9	1	40	30	30
<i>Master</i>						
Lettres et sciences humaines	86	9	2	56	13	31
Droit-économie-gestion	92	5	1	78	3	18
Sciences dures	87	9	2	81	6	12
<i>Licence</i>						
Lettres et sciences humaines	79	7	7	29	55	16
Droit-économie-gestion	81	9	4	53	27	21
Sciences dures	88	5	3	25	61	14

Source : Céreq, enquête Génération 2004 à trois ans, questionnaire allégé.

* y compris les grandes entreprises nationales.

Pour un certain nombre de diplômés en LSH, la trajectoire scolaire s'est donc construite autour d'un objectif professionnel précis, comme en témoigne un parcours linéaire enchaînant le DEUG, puis la licence pour aboutir à un concours de l'Éducation nationale. Les diplômés de droit-économie-gestion ou de sciences dures sont proportionnellement plus nombreux à s'être réorientés. Respectivement 22% et 21% d'entre eux sont également titulaire d'un BTS ou d'un DUT alors que ce n'est le cas que pour 5% des diplômés en LSH.

Plus d'un tiers dans le privé...

Trois ans après leur sortie, 81% des diplômés en LSH ont un emploi et 8% sont au chômage. Il y a peu d'écart avec les diplômés de droit-économie-gestion et de sciences dures. En revanche, la distinction se fait sur la nature des employeurs et les conditions effectives d'emploi (contrat, rémunération). Alors que les diplômés en LSH sont fortement tournés vers le secteur public et surtout l'enseignement, les diplômés en droit-économie-gestion sont plutôt présents dans le secteur privé (voir tableau page 2).

L'Éducation nationale emploie 44% des diplômés en LSH, 33% des diplômés en sciences dures et seulement 10% des diplômés en droit-économie-gestion. Ce sont essentiellement les sortants ayant comme plus haut diplôme un doctorat ou une licence (voir tableau page 2). Les diplômés en LSH privilégient plus souvent un emploi dans la fonction publique. Trois ans après leur sortie de formation, plus de la moitié d'entre eux travaillent pour l'État ou les collectivités locales, une proportion deux fois plus importante que pour les diplômés de droit-

■ Les emplois dans le secteur privé* trois ans après la sortie, selon la spécialité et le plus haut diplôme

Plus haut diplôme	Part en CDI (%)	Salaire médian** (en euros)	Part de cadres (%)	Part de professions intermédiaires (%)
Ensemble				
Lettres et sciences humaines	59	1 410	25	44
Droit-économie-gestion	79	1 800	44	38
Sciences dures	75	1 910	61	28
Doctorat				
Lettres et sciences humaines	53	1 660	47	40
Droit-économie-gestion	62	2 200	90	7
Sciences dures	75	2 330	89	8
Master				
Lettres et sciences humaines	67	1 590	47	39
Droit-économie-gestion	84	1 920	61	31
Sciences dures	80	1 900	69	25
Licence				
Lettres et sciences humaines	57	1 270	8	43
Droit-économie-gestion	73	1 400	19	43
Sciences dures	57	1 410	14	57

Source : Céreq, enquête Génération 2004 à trois ans, questionnaire allégé.
* y compris les grandes entreprises nationales. ** salaire mensuel net médian calculé pour les salariés à temps complet. La position socioprofessionnelle utilise la nomenclature des PCS en une position.

économie-gestion. *A contrario*, ils sont peu nombreux (37%) à occuper un emploi dans le secteur privé ou dans une grande entreprise nationale. En comparaison, « l'emploi privé » concerne 70% des diplômés en droit-économie-gestion et 50% des diplômés en sciences dures.

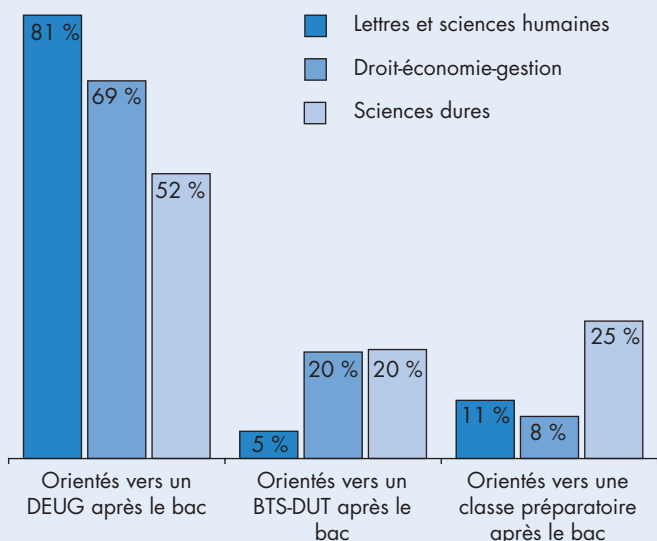
La nature des contrats de travail reflète la même réalité. Un tiers des LSH sont fonctionnaires trois ans après leur sortie de formation initiale. Presque autant pour les diplômés de sciences dures, mais moitié moins en droit-économie-gestion.

DUT • Diplôme universitaire de technologie

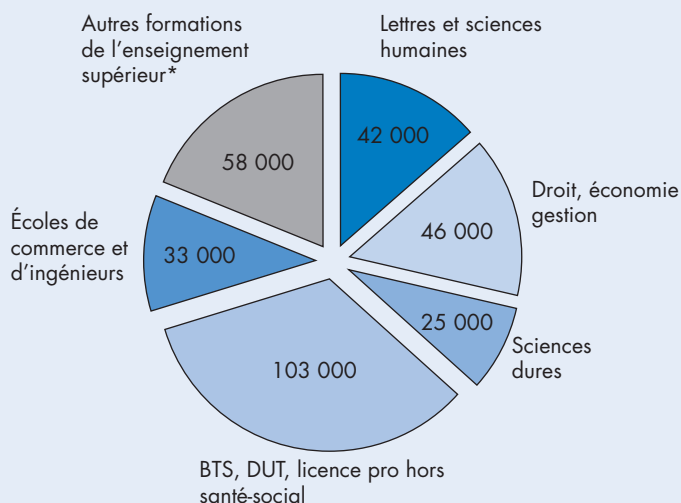
BTS • Brevet de technicien supérieur

DEUG • Diplôme d'études universitaires générales

■ Orientation des sortants après le baccalauréat



■ Répartition des sortants diplômés de l'enseignement supérieur en 2004



* Médecine, pharmacie, écoles d'art, architecture, santé-social, STAPS, etc.

Source : Céreq, enquête Génération 2004 à trois ans, questionnaire complet.

Définitions

En 2007, 306 000 jeunes sont sortis de formation initiale avec au moins un diplôme de l'enseignement supérieur. Comme dans la plupart des travaux récents du Céreq, l'étude réalisée s'appuie sur le plus haut diplôme obtenu et non sur la classe de sortie. Elle porte sur les jeunes ayant un plus haut diplôme en lettres et sciences humaines (LSH), comparée à ceux ayant un plus haut diplôme universitaire en droit, économie ou gestion ou en sciences dures.

Pour l'essentiel, les LSH regroupent les diplômes universitaires de langue, de linguistique, d'histoire, de géographie, de psychologie, de sociologie, de philosophie.

Les diplômes de droit, économie, gestion incluent, outre ces disciplines, les sciences politiques, ainsi que les sciences de l'information et de la communication.

Les sciences dures regroupent principalement les mathématiques, la physique, la chimie, les sciences de l'univers, de la terre et de l'espace, les sciences de la vie, biologie et santé et les MASS. Les diplômes de médecine, d'odontologie et de pharmacie ne sont pas pris en compte ici.

Pour les doctorats, le domaine est défini à partir de la nomenclature « SISE » (système d'information sur le suivi de l'étudiant). Pour les autres niveaux, il a été déterminé à partir de la nomenclature des spécialités de formation (NSF).

...mais des conditions d'emploi difficiles

Dans le secteur privé, les catégories socioprofessionnelles les plus élevées sont davantage pourvues par les diplômés en droit-économie-gestion ou en sciences dures que par les diplômés en LSH, et ce, quel que soit le niveau de sortie. Par exemple, seulement la moitié des docteurs en LSH occupent un poste de cadre, alors que c'est le cas pour 90% des docteurs en droit-économie-gestion ou en sciences dures (voir tableau page 3).

Les conditions d'emploi dans le secteur privé sont également moins favorables aux LSH. Tous niveaux confondus, ils sont majoritairement en CDI mais en proportion bien moindre que les diplômés en droit-économie-gestion ou en sciences dures. Les différences de rémunérations vont également dans ce sens : à niveau de formation équivalent, les diplômés de LSH sont moins bien payés. Pour les docteurs en LSH, le salaire net mensuel médian s'élève à 1 660 euros, contre 2 100 euros pour les docteurs en droit-économie-gestion et 2 400 pour les docteurs en sciences dures. Au niveau master, le salaire médian des LSH atteint 1 500 euros contre environ 1 900 euros dans les deux autres domaines. Au niveau licence, l'écart est moindre mais subsiste. Ces différences de salaires montrent que les diplômés de LSH ont plus de mal à accéder aux catégories socioprofessionnelles les plus élevées en début de carrière. En outre, contrairement aux diplômés en droit-économie-gestion et en sciences dures, ils n'arrivent guère à valoriser leur doctorat.

Un accès en CDI moins fréquent, une rémunération moindre... Cette situation semble vécue globalement avec un certain fatalisme par les jeunes concernés. Les diplômés en LSH qui travaillent dans le secteur privé sont nettement

moins satisfaits de leur situation que leurs homologues issus de droit-économie-gestion ou de sciences dures. Néanmoins, ils sont un peu plus nombreux que leurs confrères des autres disciplines à penser que l'emploi qu'ils occupent est le plus élevé qu'ils peuvent espérer.

Sans rejoindre les discours alarmistes qui associent les filières de LSH à des « filières sans débouchés », les résultats de notre étude conduisent à quatre conclusions majeures. Tout d'abord, il est nécessaire d'avoir une approche différenciée sur les diplômés des sciences humaines et sociales, puisque les débouchés sont fortement différents entre ceux qui ont suivi des études littéraires et ceux qui ont opté pour le droit, l'économie ou la gestion. Ensuite, pour la majorité des jeunes qui ont choisi de faire des études littéraires, cette filière n'est ni une voie de relégation ni une orientation fautive de mieux. Ainsi, et c'est la troisième conclusion, le débouché « naturel » de ces filières est bien l'enseignement, ou plus largement, l'Éducation nationale. Mais c'est *a priori* souvent dans ce but que les jeunes entreprennent ces études. Il ne faut donc pas exclure que les tendances à la réduction des recrutements dans la fonction publique en général et dans l'Éducation en particulier constituent *de facto* un frein à l'attrait pour ces filières. Enfin, les difficultés d'insertion professionnelle qui attendent les diplômés de LSH dans le secteur privé sont malgré tout bien réelles. Si, les LSH acquièrent bel et bien des compétences et des aptitudes qui peuvent intéresser les recruteurs du public comme du privé, encore faut-il que les entreprises soient en mesure de les connaître puis de les reconnaître, en termes de conditions d'emplois.

Stéphane Jugnot, Dominique Epiphane,
Julien Calmand (Céreq)

À lire également...

• « Rapport d'étape : pour des sciences humaines et sociales au cœur des universités », Conseil pour le développement des humanités et des sciences sociales, janvier 2010.

• *De l'enseignement supérieur à l'emploi : voies rapides et chemins de traverses*, Julien Calmand, Dominique Epiphane et Pierre Hallier, Céreq, NEF, n° 43, octobre 2009.

• « Être diplômé de l'enseignement supérieur, un atout pour entrer dans la vie active », Julien Calmand et Pierre Hallier, Céreq, *Bref*, n° 253, juin 2008.

• « Les chiffres des Lettres : que deviennent les diplômés de Lettres ou sciences humaines relativement aux autres diplômés du Supérieur ? », Julien Calmand, Dominique Epiphane, Stéphane Jugnot, Céreq, Net.doc, à paraître.

Bref

Bulletin de recherche emploi-formation du Céreq

Directeur de la publication
Frédéric Wacheux
Conseiller scientifique
Alberto Lopez
Secrétariat de rédaction et mise en page
Christian Campo

Commission paritaire n° 1063 ADEP.
Reproduction autorisée à condition
expresse de mentionner la source.
Dépôt légal n° 49-459.

Centre d'études et de recherches
sur les qualifications

10, place de la Joliette,
BP 21321,
13567 Marseille cedex 02
Tél. 04 91 13 28 28
Fax 04 91 13 28 80
www.cereq.fr

Publication gratuite
ISSN 2107-0822